

ABONNEMENT.

Sauveur... 80 fr.
Poste... 10
Ensemble... 90 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 OCTOBRE 1886

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous avons laissé hier M. Compayré
montant à la tribune pour défendre sa loi
d'enseignement.

M. Compayré a prononcé un discours fort
long et très diffus dans lequel il a groupé
sous les lieux communs sur l'enseignement
laïque.

M. Le Provost de Launay: Le précédent
premier ministre est très compétent dans la matière,
puisque'il est l'auteur d'un manuel que le
ministre envoie par ballots dans les écoles,

M. le ministre de l'instruction publique:
Le ministre n'envoie aucun manuel.

M. Le Provost de Launay: L'instituteur
de ma commune a reçu un ballot de ces ma-
nuels envoyés par le ministère. Il devrait
être interdit aux députés de s'occuper des
manuels d'écoles. (Bruits divers.)

M. le président: Ces observations ab-
sentent la discussion. Un député, un répu-
blicain, ne peut faire un meilleur emploi de
son talent que de le mettre au service de
l'enseignement populaire.

M. Le Provost de Launay: La loi pro-
posée n'a d'équivalent dans aucun pays. A
tous les degrés de la hiérarchie ce sont les
fonctionnaires du Gouvernement qui font
partie de tous les conseils. Le conseil dé-
partemental disposera de l'argent des com-
munes et décidera des dépenses. Un répu-
blicain même ne devrait pas voter cette loi
qui est la négation de toutes les libertés et
qui prétend arracher l'idée de Dieu de l'âme
des enfants. (Très bien! à droite.)

M. le ministre de l'instruction publique.
— En ce qui concerne les indemnités de
résidence, je ré ponds que la loi n'est ni
appliquée; quant aux manuels, le
ministre de l'instruction publique n'en a

envoyé dans aucune école.
On a seulement envoyé aux instituteurs
la liste des ouvrages auxquels ils pourraient
recourir, et cette liste contient des ouvrages
très différents jusqu'à un manuel des frères
de la doctrine chrétienne (Rires), et le mi-
nistre de l'instruction publique a pris pour
règle de ne souscrire à aucune espèce de
manuel.
La Chambre reprend aujourd'hui jeudi
la discussion des articles.

Chronique générale.

LES REGRETS DE M. BAIHAUT

Le cas de M. Baihaut est à noter. On as-
sure que le ministre des travaux publics a
exhalé des plaintes amères devant le Con-
seil.

Le Matin lui prête les observations sui-
vantes:

« Quand j'ai accepté un portefeuille dans
le Cabinet actuel, a dit en substance M.
Baihaut, c'a été dans une pensée d'union,
de concorde entre tous les républicains de
la Chambre et, par suite, dans l'intérêt de
la République.

« Le pacte d'union qui a été scellé ainsi,
j'ai conscience de l'avoir respecté, observé,
de m'y être soumis toujours, comme l'ont
respecté, observé et s'y sont soumis ceux de
nos collègues du Cabinet qui pensent comme
moi, ainsi que nos amis de la Chambre.

« Or, j'ai le regret de dire qu'il n'en a
pas été de même de la part des autres con-
tractants.

« Alors que, nous, fidèles à notre enga-
gement de travailler à la concentration répu-
blicaine, nous n'avons cessé de faire œuvre
de conciliation, accordant aux radicaux toutes
les concessions possibles, les radicaux,
eux, n'ont fait que demander des faveurs et
émettre à notre égard des votes hostiles.

« Mes amis et moi, nous jouons donc un
rôle de dupes!

« Eh! bien, pour ma part, je déclare

que, quant aux concessions, j'en ai fait
déjà trop peut-être, car je suis allé plus
loin que je ne pensais, au début, devoir
aller.

« Un état de choses semblable ne saurait
se continuer, car, en ce qui me concerne, si
je le subissais davantage, je finirais par me
diminuer dans mon département aux yeux
de mes mandants, et dans la Chambre aux
yeux de mes amis. »

Pour calmer cette aigreur, M. de Frey-
cinet a dû demander pardon pour ses amis
de l'Extrême Gauche.

« Pardonnez-leur ces torts, répéta M. de
Freycinet, vous le pouvez d'autant mieux
que le résultat imprévu, qu'ils ont provoqué
lundi, leur servira évidemment de leçon
pour l'avenir. »

Pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils
font. Tel est le résumé de la situation parle-
mentaire d'après le premier ministre. Cela
est bien fait pour donner confiance.

Si le gouvernement dédaigne de s'occu-
per des intérêts de notre agriculture, la com-
mission des douanes, qui compte de nom-
breux députés de la droite, poursuit active-
ment ses travaux. Elle a commencé l'exa-
men du projet de loi sur les droits à perce-
voir à l'entrée des alcools de provenance
étrangère. La commission a décidé de discu-
ter dans sa prochaine séance l'article 4<sup>er</sup> du
projet de loi sur les biés. Il est à supposer
que le droit fixe de cinq francs sera admis
par la commission. S'il en est ainsi, nous
nous demandons comment le gouvernement
pourrait s'opposer à ce que la discussion
immédiate de cette surtaxe vint devant la
Chambre. En deux séances elle serait rejetée
ou votée et l'on pourrait ainsi apporter aux
agriculteurs quelque soulagement et leur
prouver l'intérêt que méritent tant de souf-
frances si courageusement supportées. Mais
ceci est trop simple, trop facile pour que ce
soit adopté par la majorité républicaine et
par le ministère dont on connaît les intermit-
tences de cohésion.

LES GARÇONS LIMONADIERS

Les garçons marchands de vins et limo-
nadiers se sont transportés mardi à l'Hôtel-
de-Ville. La police, prévenue de leur arri-
vée, a envoyé sur la place et aux alentours
de nombreuses escouades d'agents qui ont
pour consigne de s'opposer à la formation
de tout groupe.

Dès que trois ou quatre personnes s'as-
semblent, les agents les contraignent à cir-
culer.

Les Tablettes annoncent que le consulat
général de France à Lisbonne est supprimé.
C'est la revanche de la République contre le
mariage de la fille du Comte de Paris avec
le prince héritier de la couronne de Portu-
gal.

On lit dans le Temps:

« Quelques généraux de division ont été
présentés par le ministre de la guerre au
sujet du commandement de la division du
Tonkin; ils ont demandé à conserver leurs
commandements dans l'armée continentale.

« M. le général Gillon, commandant la
brigade d'occupation de Tunisie, va être
mandé à Paris; son nom a été prononcé
pour le commandement de la division du
Tonkin. »

TOUTOURS LES COMPENSATIONS

On lit dans le Petit Moniteur:

« On n'a pas oublié l'incident qui a im-
mortalisé le nom du libéral M. de Mortillet,
maire à jamais légendaire de Saint-Ger-
main-en-Laye. On sait aussi après quelles
hésitations le gouvernement a permis au
chef hiérarchique dudit maire d'annuler l'ar-
rêté illégal que ce dernier avait pris.

« Il faut croire que M. de Mortillet s'est
jugé trop sévèrement frappé et qu'en sa
qualité de député de l'extrême gauche il
s'est plaint.

« M. Granet, ministre des postes et télé-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Le dimanche faisait exception. Ce jour-là,
nous étions seuls pour nous trois. Nous déjeunions
ensemble, et, après le déjeuner, s'agissait l'impor-
tante question de savoir de quel côté nous dirige-
rions notre promenade. To prenais la plus grande
part dans cette discussion, et presque toujours ton
avis nous décidait. Nous allions ainsi, le plus
souvent, avec quelques-uns accompagnés des
autres, avec lesquels ces parties de campagne
étaient d'habitude longuement à l'avance. Il en est
allé ainsi, jusqu'à ce que, un jour, nous nous
trouvâmes au milieu de septembre. Nous de-
vions aller à Montreuil, chez M<sup>me</sup> Urbain, une
cousine de M<sup>me</sup> Urbain. Dès la veille,
j'avais préparé un panier de provisions,
mais nous ne voulions pas arriver à Montreuil

comme des affamés, et nous songions à indemniser
quelque peu nos hôtes des ravages que toi et les
petits Urbain alliez faire dans le jardin.

Il y a loin de la barrière à Montreuil. Plusieurs
fois nous nous arrêtâmes le long de la route pour
vous faire reposer. Mais c'était une attention
perdue. Tandis que nous étions assis sur le
rebord du chemin, il nous fut impossible, toi et
les petits Urbain, de vous faire tenir en place:
vous couriez de ci, de là, sans égard pour nos
remontrances sur la longueur et la difficulté du
retour.

Enfin nous arrivâmes. Je vois encore cette petite
maison, blanche, proprette, charmante, surtout du
côté du jardin: un grand et beau jardin dont on
avait eu tort de vous parler d'avance, car vous le
saviez garni de treilles déjà mûres, d'espaliers
chargés de fruits; il était déjà le but de vos con-
voitises.

Quel bon accueil nous fut fait, à vous surtout,
les enfants! Cette pauvre dame Prévot avait perdu
les siens. Elle ne cessait de vous embrasser. Elle
se détournait même pour essuyer une larme... Mais
vous ne vous souciez guère d'elle ni de nous.
Vous vous soustrayiez aux caresses aussi bien
qu'aux gronderies, et vous étiez impatients de
vous éparpiller dans le jardin, — où bientôt il
fallut vous suivre pour vous surveiller et vous
contenir un peu.

Le grand air et la marche vous avaient mis en
appétit. On dîna dans le jardin, sous une tonnelle.
Le gai repas! la bonne causerie à laquelle vous
mêliez vos cris joyeux et votre babil!

La chaleur un peu tombée, nous songeâmes au
retour. Nous nous mîmes en route, à pied,
laissant seulement nos paniers, qui nous revinrent
le lendemain bourrés de fruits superbes.

Tout alla tant bien que mal jusqu'à la barrière;
mais, arrivés là, tu déclaras que tu ne pouvais
marcher davantage; ce qui détermina de la part
du petit Urbain une déclaration pareille. Je te pris
sur mon dos, te le rappelles-tu, tes deux bras
passés autour de mon cou, et Urbain en fit autant
pour son fils. Deux ou trois passants se mirent à
rire en nous voyant ainsi chargés; ces gens-là
n'avaient probablement pas le bonheur d'être
pères et ne comprenaient pas la légèreté de cer-
tains fardeaux.

Rentrés chez nous, il y avait un quart d'heure
que tu dormais, ta tête blonde posée sur mon
épaulé. Ta mère, ce soir-là, te déshabilla et te
coucha sans que tu l'en aperçusses.

Comme je m'attarde à ces souvenirs! Comme je
m'y réfugie et voudrais y rester!...

II

Au nombre des folies que Maheurtier se plaisait

à commettre et dont il convenait avec tant de
bonne grâce, il eût été extraordinaire que le jeu
ne se rencontrât pas. Il jouait, en effet. Plusieurs
fois, fatigué d'une nuit sans sommeil, il m'avait dit
en bâillant:

— Quel diable je fais! je me suis laissé dévaliser
cette nuit chez une telle (il citait le nom de quel-
que courtisane à la mode.)

Il me chargeait alors de prendre dans la caisse
la somme qu'il avait perdue, de le porter à son
débit et de la remettre à son créancier. Comme,
en payant une dette de jeu, il n'est pas d'usage
d'exiger un reçu, Maheurtier n'était pas fâché de
trouver en moi un témoin qui, au besoin, pût
attester la régularité du paiement. Du reste,
l'intimité de nos rapports lui permettait de me
demander ce genre de service.

Un jour, il m'envoya rue Tailbout, chez le
vicomte de la Coudraye. Il s'agissait de deux cents
louis, quatre mille francs, presque deux années de
mes appointements!

Au numéro indiqué, je demandai M. le vicomte
de la Coudraye.

— Deuxième cour, au second, la porte à droite,
répondit le concierge.

Je sonnai. Un domestique en casaqué rouge vint
m'ouvrir.

— M. le vicomte est chez lui, me dit cet homme;
mais je doute qu'il puisse recevoir monsieur.

graphes, a sans doute été chargé par son collègue de l'intérieur de lui trouver une compensation. Un journal de Saint-Germain annonce que M<sup>lle</sup> de Mortillet, fille du maire de Saint-Germain, vient d'être nommée receveuse du bureau de poste d'Andrézy. »

\*\*

#### LA SANTÉ DE L'EMPEREUR GUILLAUME

On télégraphie de Berlin au *Journal des Débats* :

« M. Herbette, arrivé à Berlin, a été reçu par le comte Herbert de Bismarck. Bien que l'empereur d'Allemagne doive retourner demain à Berlin, il n'est pas probable que l'ambassadeur de France puisse être reçu par lui avant quelques jours. Sans être atteint d'aucune maladie particulière, l'empereur Guillaume est dans un état de faiblesse qui met sa vie à la merci du moindre accident. Sa santé a donc besoin des ménagements les plus grands. »

Le *Figaro* donne les renseignements suivants :

« L'Empereur a beaucoup changé depuis quinze jours ; il a maintenant véritablement l'air d'avoir quatre-vingt-dix ans. Une issue fatale ne se fera plus longtemps attendre ; mais, à moins de nouveaux accidents, étant donné la robuste constitution du vieillard, la situation, telle qu'elle est maintenant, peut se prolonger pendant des semaines, peut-être même pendant des mois. A moins qu'un nouvel accident, qui peut survenir pendant une promenade ou au milieu d'un dîner, n'amène une brusque fin. »

Ainsi l'on peut dire : la maladie suit son cours, car la maladie de l'empereur, c'est sa vieillesse.

#### LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Le citoyen de Mortillet vient de trouver un émule dans M. Madignier, maire de Saint-Étienne.

Ce monsieur—quelque peu opportuniste probablement—n'a pas eu recours, lui, à un arrêté sommant les fonctionnaires communaux d'envoyer leurs enfants à l'école laïque sous peine de révocation. C'est là un procédé trop brutal.

M. Madignier a adressé à chacun des employés de l'octroi de Saint-Étienne ce petit questionnaire en quatre articles :

- 1° Nom et prénoms de l'employé ;
- 2° Domicile ;
- 3° Nombre d'enfants ;
- 4° A quelle école vont-ils ?

Les destinataires étaient invités à fournir ces indications, à signer la feuille et à la renvoyer à la mairie.

Aucun d'eux ne s'est mépris sur la signification du questionnaire : placés sous l'autorité du maire qui peut les suspendre ou les révoquer à son gré, tous les employés ont jugé prudent de retirer leurs enfants des écoles congréganistes pour les envoyer aux écoles communales.

Le petit Goblet et les feuilles républi-

aines nous parlent sans cesse de la « neutralité scolaire ».

A Saint-Germain-en-Laye, le maire Mortillet a pris un arrêté illégal violant cette neutralité, et il n'a pas été révoqué.

A Saint-Étienne, le maire Madignier espionne ses employés, pénètre dans leurs familles et leurs ménages, et les force, par des menaces de révocation, de livrer leurs enfants à l'enseignement athée ; nul doute qu'il soit maintenu en fonctions.

En revanche, le gouvernement vient de révoquer l'honorable M. Choussy, maire conservateur de Rongères (Allier), coupable d'avoir, avec ses collègues du conseil municipal, protesté énergiquement contre un arrêté frappant de dissolution l'administration de l'hôpital de Gayette.

Voilà comment le gouvernement de la République défend la neutralité scolaire et pratique la justice distributive.

#### LES OUVRIERS LYONNAIS A CHOISY

Monsieur le Comte de Paris s'est rendu dimanche de Vevey à Choisy, pour y recevoir la délégation des ouvriers lyonnais.

La réception a eu lieu, dit le *Gaulois*, dans la belle villa appartenant à M. Brolemann, ancien président du tribunal de commerce de Lyon.

Monsieur le Comte de Paris a reçu avec une bonne grâce et sa courtoisie accoutumée les trente délégués.

M. Charles Jacquier, l'éminent conférencier, a exprimé, au nom des membres de la délégation, les sentiments qui les animaient.

Dans sa réponse, Monsieur le Comte de Paris a parlé, ainsi qu'il fallait s'y attendre, en homme qui depuis longtemps a fait de l'étude des questions sociales une des grandes préoccupations de sa vie de travail.

Un drapeau tricolore avait été apporté par les délégués, qui l'ont offert au Prince. Comme nous l'avons dit déjà, ce drapeau est richement brodé aux armes de la Maison de France et de la ville de Lyon ; il est semé de fleurs de lis et porte cette inscription : « Les Lyonnais à Monsieur le Comte de Paris. »

En quittant les délégués, le chef de la Maison de France leur a dit :

« Merci, c'est une suprême consolation dans l'amertume de l'exil de pouvoir me rapprocher de la France, que j'aime avec l'ardeur du premier des patriotes, avec la sollicitude d'un souverain jaloux de la grandeur et de la gloire de sa patrie. »

Choisy, charmant village situé sur le bord du lac Léman, à trente-deux kilomètres de Genève, a été tout le jour en fête.

Monsieur le Comte de Paris a dû quitter la Suisse hier.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 octobre.

Les incidents de la politique tant intérieure qu'extérieure nuisent au développement de la hausse : 3 0/0 82 50, 4 1/2 0/0 110 40.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier échappent aux mouvements de la spéculation. Le capitaliste trouve dans ces titres une complète sécurité. C'est ce qui explique la faveur croissante dont ils sont l'objet.

La Société Générale est en reprise à 475. On remarque de nombreux achats au comptant. Le public éclairé par la hausse du commencement du mois s'empresse de mettre en portefeuille un titre qui au cours actuel a encore 30 fr. à gagner.

L'action de la Banque d'Escompte est très solide à 327. Lorsque le marché sera devenu moins impressionnable, la hausse reprendra son élan et portera la valeur aux environs de 600.

Si nous en jugeons par les maigres résultats obtenus jusqu'à ce jour, les syndicats qui poussent les actions des Andalous, du Pavage en bois ainsi que les actions des Tramways généraux sont loin d'avoir terminé leur besogne. Malgré la réclamation persistante de certains organes de la presse quotidienne, on ne voit aucune demande se produire.

Les intéressés attendent toujours les explications de la société de l'Assurance Financière sur la démission d'un des commissaires des comptes. Ce silence ne dit rien qui vaille, aussi conseillons-nous de vendre les Bons privilégiés au cours actuel de 187.

L'action de Panama est recherchée à 416 ; de même les obligations 6 0/0 à 432.

Fermé des actions et obligations des chemins de fer.

#### Nouvelles militaires.

Signalons quelques noms connus dans la liste des candidats reçus à l'Ecole de Saint-Cyr :

De la Croix de Ravnian, de Turenne, de Traversay, de Féraudy, de la Bastide, de Pasquier de Francieu, Hurault de Condrecourt de Ligny, Le Compasseur Créquy-Monfort de Courtivron, de Courcy, de Boigne, Haentjens, de Villoutreys de Brignac, de Rochegude, Coupvent-des-Bois, de Rencourt, de Froissard de Broissia, d'Harvincourt, de la Touanne, d'Adhémar, de Parcévaux, de Mayol de Luppé, Brac de la Perrière, de Joybert, de Metz-Noblet, de Kerdaniel, d'Achon, Villemain, Flye Sainte-Marie, de Contades, Keller, de Clermont-Tonnerre.

Enfin, sur les 447 candidats admis à l'Ecole de Saint-Cyr, 449 ont parmi leurs prénoms celui de Marie.

Après un séjour de vingt et un mois en Algérie, les 6<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> bataillons de chasseurs vont quitter Tlemcen et Alger pour devenir bataillons alpins. Ces deux corps ne rejoindront donc pas les anciennes garnisons de Romorantin (5<sup>e</sup> corps) et de Limoges (42<sup>e</sup> corps) ; en débarquant, ils s'arrêteront dans leurs résidences d'hiver, à Marseille et à Arles.

#### LE NOUVEAU FUSIL

L'infanterie active sera pourvue du fusil nouveau modèle actuellement en cours de fabrication, au printemps prochain.

La dépense totale s'élèvera à cent millions.

Les six bataillons du corps d'occupation du Toouin et les chasseurs à pied seront les premiers à être pourvus du nouveau fusil.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### LA FÊTE MUSICALE DE DIMANCHE

Nous avons publié le programme du concert qui sera donné à Saumur, dimanche prochain, par la fanfare municipale de Langeais et la musique municipale de Saumur.

Ajoutons ces quelques renseignements : A neuf heures du matin, réception de la musique de Langeais, à la gare d'Orléans, par la musique municipale.

Défilé des deux musiques jusqu'à la place Maupassant.

De 3 à 5 heures, comme nous l'avons annoncé, concert au Square par les deux musiques ; en cas de mauvais temps, le concert aura lieu au Théâtre et l'entrée sera gratuite.

##### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 18 octobre. — Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté :

Contre l'ajournement de la loi relative à l'unification de la retraite des officiers ;

Pour qu'il soit passé à une deuxième délibération de cette même loi d'unification des retraites des officiers ;

Pour la proposition de M. Delisse demandant la discussion du traité de commerce avec l'Italie avant la loi de l'enseignement primaire.

Dans la liste des candidats admis à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, nous remarquons les noms de plusieurs Angevins parmi lesquels se trouve celui de M. René d'Achon, reçu avec le n<sup>o</sup> 318.

##### LA CLASSE DE 1885

Ainsi que nous l'avons fait pressentir, les dates arrêtées pour l'appel de la classe de 1885 sont les suivantes :

2<sup>e</sup> portion (4 ans de service), le 27 novembre.

1<sup>re</sup> portion (5 ans de service), les 1<sup>er</sup> et 6 décembre.

Les engagés conditionnels seront appelés le 15 novembre.

##### PROMOTIONS DANS LA CAVALERIE

Par décrets en date des 13 et 14 octobre 1886, les sous-officiers élèves-officiers dont les noms suivent, sortis de l'Ecole d'application de cavalerie en 1886, ont été promus au grade de sous-lieutenant, et ont été affectés aux régiments ci-dessous désignés, savoir :

MM.

Girault de Mimorin, du 4<sup>e</sup> dragons, affecté au 7<sup>e</sup> hussards.

De Negroni, du 2<sup>e</sup> cuirassiers, affecté au même régiment.

Rehm, du 45<sup>e</sup> chasseurs, au 14<sup>e</sup> dragons.

Boutaut-Lacombe, du 47<sup>e</sup> chasseurs, au même régiment.

— Dites-lui que je viens de la part de M. Maheurtier.

Le domestique me fit entrer dans un petit salon, disparut un instant et revint en me disant :

— M. le vicomte sera à vous dans une minute.

Je restai seul. Ce salon, où je me trouvais, était propre et coquet, d'une décoration toute fraîche. Cependant les tentures en étaient trop voyantes et trop criardes ; l'ameublement, d'un luxe cherché et d'un goût douteux.

Bientôt la porte de communication s'ouvrit, et M. le vicomte entra.

C'était un grand et beau jeune homme, de vingt-cinq à trente ans, aux traits réguliers, au sourire fin et railleur, avec une petite moustache et de magnifiques cheveux blonds. Ce visage eût été tout à fait charmant sans l'expression du regard, foyant et divers, pour ainsi dire, car il était doux et presque voilé par instants, puis tout à coup clair et dur.

Je dis en deux mots ce qui m'amena, et j'excusai Maheurtier de n'avoir pu venir lui-même à cause de ses occupations.

— Très bien, fit négligemment le vicomte ; à sa boutique. Je comprends cela.

Ce mot de boutique sonna mal à mon oreille. Évidemment M. le vicomte avait fait trop d'honneur à Maheurtier en lui gagnant son argent.

Je déposai sur la table trois billets de mille

francs et un rouleau de louis, et je me disposai à me retirer en saluant assez légèrement. Cela froissa M. le vicomte : on lui devait un salut plus profond et plus respectueux.

— Hé ! dites donc... fit-il en me rappelant, vous oubliez quelque chose.

Il cassa tranquillement le rouleau de louis, et m'en tendit une part.

— Tenez, pour votre course, mon ami.

— Monsieur !

Je reculai, le rouge au front. Il me regarda avec un sourire impertinent.

— Hein ?... Vrai ?... fit-il. Ah ! bah !

Un petit éclat de rire acheva de m'exaspérer ; cependant je me contins.

— Vous vous trompez, dis-je froidement.

Il y avait à côté de la cheminée un cordon de sonnette. Je le tirai violemment.

— Eh bien ! qu'est-ce qu'il fait donc ?...

Le domestique à jaquette rouge parut.

— Votre maître vous demande, lui dis-je.

Le domestique regarda la Coudraye, attendait ses ordres.

— Allons ! pas trop mal, fit le vicomte en riant. Puis, au domestique :

— John, ce n'est rien. Laissez-nous. John sortit.

— Vous voudrez bien m'excuser, monsieur, me dit le vicomte ; vous êtes un ami de Maheurtier, e

je vous prends pour un de ses commis.

— Je suis son caissier.

— Ah ! ah ! très bien... fonctions honorables et extrêmement intéressantes, monsieur.

Le ton dont il prononça ces mots en atténuait singulièrement l'ironie : ce titre de caissier ne lui était pas indifférent et me relevait quelque peu dans son estime.

Comme j'allais enfin sortir, il vint à moi, et, me retenant par le bras :

— Hé ! monsieur le caissier, un moment, s'il vous plaît. Depuis une minute je vous regarde, et il me semble que votre figure ne m'est pas totalement inconnue. Je vous ai certainement vu quelque part... où et quand ? je ne saurais vous le dire. Est-ce que je me trompe ?

Je crus à une nouvelle impertinence, et je répondis froidement :

— C'est plus que probable. Je ne fréquente pas le même monde que M. le vicomte.

— Je sais bien, mais c'est égal. Eh ! attendez donc... J'y suis ! Est-ce que vous n'avez pas été élevé à Joigny ?

— A Joigny ?... en effet...  
— Dans le bon-bou du père Maximet ?

— C'est vrai, j'ai été pensionnaire chez M. Maximet.

— Allons donc ! C'est là que je vous ai connu, il y a une quinzaine d'années, vous ou votre frère.

— Je n'ai pas de frère.

— Alors c'est vous forcément. Vous vous appelez Chaudron... Non, pardon !... Causson...

— Causson.

— C'est cela ! Causson. Eh bien, mon cher, nous avons été élevés ensemble, nous sommes condisciples.

— Monsieur, dis-je, je regrette... je suis honteux de ne pas me rappeler...

— Allons, c'est bien... entre donc, mon cher... que nous causions un peu.

Il me prit la main, et me fit entrer dans la pièce à côté, qui était sa chambre à coucher ; puis, me posant dans un fauteuil et se posant carrément devant moi :

— Ah ! ça, vrai, dit-il, tu ne me remets pas ?

— Non, j'ai beau chercher...

— Voyons, Léonce Pelletier de la Coudraye... en effet.

— Ah !... oui... Léonce Pelletier... Seul-

— Ah ! enfin, ce n'est pas dommage ! Seulement, je suis peut-être changé ; et puis, j'ai eu ou deux de moins que toi, et, entre bamboules, ça fait quelque chose. Les petits remarquent les grands, mais les grands ne font pas attention aux petits, ils les dédaignent... tu me dédaignais alors, ajouta-t-il avec son fin sourire.

(A suivre.)

Benard, du 15<sup>e</sup> dragons, au 18<sup>e</sup> chas-  
seurs.  
Balboré, du 4<sup>e</sup> chasseurs, au 1<sup>er</sup> chas-  
seurs.  
Tardif de Moidrey, du 12<sup>e</sup> dragons, au  
12<sup>e</sup> dragons.  
Bouillon, du 5<sup>e</sup> dragons, au 26<sup>e</sup> dragons.  
Belmas, du 23<sup>e</sup> dragons, au 4<sup>e</sup> cuiras-  
siers.  
Charcelay de la Robertière, du 12<sup>e</sup> cui-  
rassiers, au 4<sup>e</sup> dragons.  
Ballerille, du 18<sup>e</sup> dragons, au 1<sup>er</sup> chas-  
seurs d'Afrique.  
Béranger, du 3<sup>e</sup> dragons, au 12<sup>e</sup> hussards.  
Crasade, du 11<sup>e</sup> dragons, au 2<sup>e</sup> dragons.  
Bardier, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, au  
12<sup>e</sup> dragons.  
Bichol, du 18<sup>e</sup> chasseurs, au 16<sup>e</sup> chas-  
seurs.  
Fatherson, du 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique, au  
12<sup>e</sup> dragons.  
De Gontaut-Biron, du 19<sup>e</sup> dragons, au  
12<sup>e</sup> cuirassiers.  
Caignel, du 19<sup>e</sup> chasseurs, au 12<sup>e</sup> cuiras-  
siers.  
Innocenti, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, au  
12<sup>e</sup> hussards.  
Etienne, du 5<sup>e</sup> cuirassiers, au 10<sup>e</sup> hussards.  
Perrin, du 2<sup>e</sup> cuirassiers, au 5<sup>e</sup> hussards.  
Berheim, du 7<sup>e</sup> dragons, au 6<sup>e</sup> chas-  
seurs.  
Fatherson, du 9<sup>e</sup> chasseurs, au 8<sup>e</sup> hussards.  
Lubertel, du 3<sup>e</sup> cuirassiers, au 3<sup>e</sup> chas-  
seurs d'Afrique.  
Bunier, du 2<sup>e</sup> dragons, au 4<sup>e</sup> chasseurs  
d'Afrique.  
Audoy, du 15<sup>e</sup> dragons, au 7<sup>e</sup> hussards.  
Parollion, du 11<sup>e</sup> hussards, au 7<sup>e</sup> chas-  
seurs.  
Boger, du 2<sup>e</sup> hussards, au 7<sup>e</sup> hussards.  
Freyin, du 15<sup>e</sup> dragons, au 5<sup>e</sup> dragons.  
Laffier, du 13<sup>e</sup> dragons, au 25<sup>e</sup> dragons.  
Lucas, du 7<sup>e</sup> chasseurs, au 4<sup>e</sup> hussards.  
Lyguesvives, du 17<sup>e</sup> dragons, au 6<sup>e</sup>  
hussards.  
Lubo, du 8<sup>e</sup> cuirassiers, au 2<sup>e</sup> cuiras-  
siers.  
Bavernine, du 7<sup>e</sup> dragons, au 9<sup>e</sup> dra-  
gons.  
Dubreuil de Ménonville, du 9<sup>e</sup> hussards,  
au 12<sup>e</sup> chasseurs.  
Bain, du 13<sup>e</sup> dragons, au 9<sup>e</sup> dragons.  
Parceval, du 6<sup>e</sup> dragons, au 2<sup>e</sup> cui-  
rassiers.  
Lagué de la Fauconnerie, du 3<sup>e</sup> chas-  
seurs, au 6<sup>e</sup> chasseurs.  
Lubert, du 10<sup>e</sup> dragons, au 14<sup>e</sup> dragons.  
Lafite de Villeneuve-Guibert, du 1<sup>er</sup> hussards,  
au 12<sup>e</sup> cuirassiers.  
Loyne d'Auroche, du 14<sup>e</sup> chasseurs,  
au 12<sup>e</sup> chasseurs.  
Lamad, du 5<sup>e</sup> hussards, au 3<sup>e</sup> chasseurs  
d'Afrique.  
Lamad, du 8<sup>e</sup> chasseurs, au 11<sup>e</sup> hussards.  
Laguier, du 25<sup>e</sup> dragons, au 21<sup>e</sup> dra-  
gons.  
Laguier, du 3<sup>e</sup> dragons, au 11<sup>e</sup> hussards.  
Laguier, du 2<sup>e</sup> dragons, au 14<sup>e</sup> dra-  
gons.  
Laguier, du 2<sup>e</sup> cuirassiers, au 7<sup>e</sup> cuiras-  
siers.  
Laguier de Ternay, du 10<sup>e</sup> cuirassiers,  
au 12<sup>e</sup> dragons.  
Laguier, du 6<sup>e</sup> cuirassiers, au 16<sup>e</sup> chas-  
seurs.  
Laguier, du 1<sup>er</sup> chasseurs, au 2<sup>e</sup> spahis.  
Laguier, du 1<sup>er</sup> cuirassiers, au 26<sup>e</sup>  
chasseurs.  
Laguier, du 10<sup>e</sup> chasseurs, au 2<sup>e</sup> spa-  
hissiers.  
Laguier, du 6<sup>e</sup> hussards, au 3<sup>e</sup> chas-  
seurs d'Afrique.  
Laguier, du 7<sup>e</sup> cuirassiers, au 9<sup>e</sup> cui-  
rassiers.  
Laguier, du 10<sup>e</sup> dragons, au 20<sup>e</sup> dra-  
gons.  
Laguier, du 1<sup>er</sup> dragons, au 10<sup>e</sup> dragons.  
Laguier, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, au  
12<sup>e</sup> dragons.  
Laguier, du 2<sup>e</sup> cuirassiers, au 4<sup>e</sup> cuiras-  
siers.  
Laguier, du 6<sup>e</sup> dragons, au  
12<sup>e</sup> dragons.  
Laguier, du 25<sup>e</sup> dragons, au 13<sup>e</sup> chasseurs.  
Laguier, du 12<sup>e</sup> chasseurs, au 3<sup>e</sup> chas-  
seurs d'Afrique.  
Laguier, du 4<sup>e</sup> chasseurs, au 11<sup>e</sup> dragons.  
Laguier, du 10<sup>e</sup> hussards, au 1<sup>er</sup> hussards.  
Laguier, du 10<sup>e</sup> dragons, au 19<sup>e</sup>  
chasseurs.

Milcent, du 5<sup>e</sup> hussards, au 10<sup>e</sup> chasseurs.  
Fix, du 16<sup>e</sup> chasseurs, au 18<sup>e</sup> chasseurs.  
De Pierres, du 21<sup>e</sup> dragons, au 12<sup>e</sup> dra-  
gons.  
De Peyronny, du 20<sup>e</sup> dragons, au 19<sup>e</sup>  
chasseurs.  
Exshaw, du 3<sup>e</sup> dragons, au 13<sup>e</sup> dragons.  
Demachy, du 21<sup>e</sup> dragons, au 3<sup>e</sup> hussards.  
Gayard, du 25<sup>e</sup> dragons, au 3<sup>e</sup> dragons.  
Rozey, du 16<sup>e</sup> chasseurs, au 15<sup>e</sup> chas-  
seurs.  
Lombard de Servan, du 3<sup>e</sup> chasseurs d'A-  
frique, au 17<sup>e</sup> dragons.  
Salanson, du 13<sup>e</sup> dragons, au 18<sup>e</sup> chas-  
seurs.

LES ENVOIS D'OBJETS AUX SOLDATS ET MARINS

Le ministre de la marine et des colonies a décidé, après entente avec le ministre de la guerre, que les envois destinés à des hommes de troupe ou marins en service dans des pays d'outre-mer seront transportés gratuitement sur les navires de l'Etat et vapeurs affrétés, comme le sont déjà les colis adressés à des officiers ou à des fonctionnaires; malheureusement les formalités à remplir rendent cette faculté bien difficile à exercer.

En effet, les familles ou autres personnes qui désirent faire parvenir des envois à des hommes de troupe ou à des marins devront s'adresser au ministère dont dépend le destinataire.

Ce département transmettra cette demande à celui de la marine (cabinet du ministre, mouvements), quand il la croira acceptable.

Le ministre de la marine, après avoir examiné les conditions des chartes parties des affrètements et l'état des envois à effectuer, prévient son collègue afin qu'il informe l'intéressé de l'accueil qui a pu être fait à sa demande, et prescrive l'embarquement s'il a été autorisé.

Tout cela est bien long, on en conviendra. Ajoutons que le département de la marine ne répond pas que les objets à lui confiés arriveront à destination.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Ce soir jeudi, représentation de : *Le Docteur CRISPIN* (Crispino e la Comare), opéra-bouffe en 3 actes et 8 tableaux.

Rentrée de M. Neveu, le sympathique artiste-directeur, dans le rôle de Crispin. M<sup>me</sup> Lebec-Espigat remplira celui d'Annette. Pour rehausser l'éclat du fameux trio des basses qui termine cet opéra si gai et si spirituel, M. Norval, première basse, a bien voulu se charger du rôle de Mirobolan.

Samedi, le Grand-Théâtre donnera *Lucie de Lammermoor*, le triomphe de M<sup>me</sup> Lebec-Espigat. C'est M. Norval, dont la complaisance est inépuisable, qui chantera le rôle de Raymond, en remplacement de M. Huguier, deuxième basse, qu'une indisposition persiste à éloigner de la scène; plusieurs bons points à M. Norval, qui prouvera du reste qu'il n'est pas de petits rôles pour les artistes de mérite et qui trouvera une large compensation, la semaine prochaine, dans *Méphistophélès de Faust*.

Nous apprenons que M. Bianconi, premier ténor, vient de résilier son engagement.

L'administration l'a remplacé par M. Bailly, premier ténor léger des traductions.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les affiches annoncent, pour lundi prochain, une représentation du *Docteur Crispin* à Saumur.

Avec les artistes chargés d'interpréter cet opéra-bouffe, le succès est d'avance assuré.

La *Petite France* revient sur la note qu'elle a publiée il y a quelques jours, concernant nos artistes de l'année dernière, et publie des renseignements identiques à ceux que nous avons donnés hier.

THOUARS. — En vertu d'un mandat d'amener, décerné par le parquet de Saumur, le nommé Paul-Alexandre Breton, âgé de 29 ans, né à Chantecoq (Loiret), marchand ambulancier, a été arrêté sous l'inculpation de vol.

TOURS.

Exercices militaires. — Hier, vers midi, la

brigade de cavalerie est partie pour effectuer une marche militaire dans les environs.

Les deux régiments, 7<sup>e</sup> hussards et 25<sup>e</sup> dragons, ont suivi la rue Nationale en longues files, avec cavaliers détachés en tête et en queue, conformément au service des éclaireurs en campagne.

On a beaucoup remarqué le peloton de chasseurs d'Afrique qui accomplit en ce moment, à Tours, sa période d'exercices de vingt-huit jours.

A Tours, comme à Paris, une messe du Saint-Esprit a été célébrée pour la rentrée des tribunaux.

Le tribunal de Tours, ayant à sa tête M. le président Maurice, le parquet, l'ordre des avocats et l'ordre des avoués assistaient à cette cérémonie, qui a eu lieu en la salle même des assises.

LES VIGNES PHYLLOXÉRÉES

On parle d'un projet de loi d'après lequel les terrains sur lesquels auront été effectuées, dans les départements ravagés par le phylloxéra, des plantations de vignes, seront exemptés de l'impôt foncier pendant quatre ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887. Les vignes plantées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1884 dans les départements ravagés par le phylloxéra bénéficieront de cette exemption jusqu'au moment où elles auront atteint leur cinquième année de plantation.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 1<sup>er</sup> choix, 0 fr. 95 c. le kilo; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo; — le sucre cassé régulier, 1 fr. 05 c. le kilo; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

Faits divers.

L'HEURE DES CHEMINS DE FER

L'heure adoptée par les chemins de fer en Europe varie suivant les différents pays. Chaque pays a également adopté l'heure du méridien de sa capitale :

Pour la France, c'est l'heure du méridien de Paris; pour l'Angleterre, l'heure de Greenwich; pour l'Italie, l'heure de Rome; pour l'Espagne, l'heure de Madrid; en Allemagne et en Autriche, l'heure de Berlin, de Stuttgart, de Munich, de Pesth, de Prague, etc.

En France, l'heure du temps moyen du méridien de Paris est imposée pour tous les appareils chronométriques qui indiquent l'heure au public, aussi bien sur les lignes qui vont à l'est ou à l'ouest, au nord ou au midi; de telle sorte que cette heure avance ou retarde sur l'heure des localités traversées par les diverses lignes suivant leurs positions géographiques.

Pour la facilité du service et pour éviter les contestations d'heure avec les voyageurs, la plupart des Compagnies ont muni leurs appareils chronométriques, sur lesquels elles règlent leur service, en retard de trois à cinq minutes sur l'heure du méridien de Paris, de telle sorte que dans une gare tous les cadrans placés à l'intérieur de la gare, sur les voies, sont en retard de cinq minutes; tel est le cas pour les chemins de fer de l'Ouest, du Midi, de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Etat. Pour les chemins de fer du Nord et de l'Est, le retard n'est que de trois minutes.

En résumé, l'heure moyenne du méridien de Paris pour tous les cadrans placés à l'extérieur des gares servant au public, est en retard de trois à cinq minutes suivant les Compagnies, sur l'heure de Paris, pour tous les cadrans donnant l'heure pour le service, placés à l'intérieur ou sur les voies des gares; de telle sorte qu'un voyageur ne puisse contester et s'en prévaloir dans le cas où il manquerait le train ou pour l'enregistrement de ses bagages.

NOUVEAUTÉS MUSICALES

*Dernier Sourire*, tel est le titre d'une nouvelle valse, adorablement inspirée, que publie Jules Klein, avec un fort jolie gavotte, « *Un Rêve sous Louis XV.* »

Comme un frais renouveau, comme une moisson doucement attendue, de même que les fleurs sous la neige, le « *Dernier Sou-*

rire » de Jules Klein et son « *Rêve sous Louis XV* » viennent égayer la saison des frimas. Qu'ils soient les bien-venus!

Est-il d'ailleurs un salon, un concert au monde, où l'on n'applaudisse les valse : *Vierge de Raphaël, Fraises au Champagne, Madone de Rubens, Nuage de Dentelle, Parfums Capiteux, Diamant du Cœur, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Pazza d'Amoré* ou la délicieuse gavotte « *Royal-Caprice?* » Est-il un bal possible sans *Coup de Canif, Peau de Satin, Cœur d'Artichaut, polkas*, ou la piquante mazurka des « *Radis Roses?* »

Paris, Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50, en timbres-poste.

COMMUNICATION

Les Magasins de la Glanuse ont l'honneur de prévenir les Dames qu'ils ont reçu toutes leurs Nouveautés pour la Saison d'hiver, et que, à tous les Comptoirs, il y aura des occasions véritablement extraordinaires;

Que les modèles de Paris les plus en vogue, sont dès maintenant exposés dans leurs Salons de Modes;

Les Modèles Riches n'étant jamais exposés dans les étalages, les Magasins de la Glanuse ne sauraient trop insister auprès de toutes les Dames pour les engager à venir visiter leur Comptoir de Chapeaux garnis; elles reconnaîtront que leurs modèles exclusifs, tout en étant de bon goût et possédant le fini et le véritable cachet Parisien, sont néanmoins vendus très bon marché.

Magasins de la Glanuse.

Magasins du Printemps

SAUMUR

Lundi prochain

MISE EN VENTE

GÉNÉRALE

DES NOUVEAUTÉS

De la Saison

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 21 octobre,

Pour la rentrée de M. NEVEU

Le *Docteur Crispin*, opéra-bouffe en 3 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Nuytter et Beaumont, musique des frères L. et F. RICCI. On commencera par *Mon Isménie*, vaudeville en 1 acte.

Samedi 23 octobre,

LUCIE DE LAMMERMOOR, grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti. M. NORVAL, 1<sup>re</sup> basse, a bien voulu se charger du rôle de Raymond.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 25 octobre 1886,

Une représentation de

LE

DOCTEUR CRISPIN

Opéra-bouffe en 3 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Ch. Nuytter et A. Beaumont, musique des frères F. et L. RICCI.

On commencera par :

MON ISMÉNIE

Vaudeville en 1 acte, par MM. Marc Michel et Labiche.

(Nous publierons les distributions.)

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an. terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Nantilly, n° 29.

II

DEUX MAISONS se tenant, situées à Saumur, à l'entrée de la rue de Fenet, n° 102 et 104.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Études de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M<sup>e</sup> JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Gorcoué (Loire-Inférieure).

**A VENDRE**

à l'amiable,

LA

**Terre du Grand-Bois**

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes métairies et 4 borderies.

Belle chasse, pêche. Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON ou à M<sup>e</sup> JAMES. (712)

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ DE LA

**Chauvellerie**

Située communes de Turquant, Montsoreau et Fontevault,

D'une contenance de 64 hectares environ.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE**

ANGERS — 3 et 7, rue Saint-Laud — ANGERS

Seule Succursale dans MAINE-ET-LOIRE de la Belle Jardinière DE PARIS

Vêtements confectionnés pour Hommes et Enfants et sur mesure.

BONNETERIE—CHEMISES—CHAUSSURES—CHAPELLERIE—LINGERIE—LIVRÉES

**FÊTES DE LA TOUSSAINT**

Nous venons de recevoir de notre Maison-Mère de Paris, les Tissus les plus nouveaux pour les Vêtements de Commande.

Au 26 Mars prochain, les MAGASINS DE LA BELLE JARDINIÈRE seront transférés place du Ralliement.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A SAUMUR

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand hûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>e</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

**A VENDRE**

Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

**Offres et Demandes**

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande un jeune homme se destinant au notariat.

LA MAISON MEXME frères, demande de bonnes ouvrières en confections pour dames.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHAVRETT, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

**REVUE FRANÇAISE**

Organe des Concours poétiques du Midi

DIRECTEUR : Evariste CARRANCE

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 12 fr. pour l'Étranger.

La Revue Française, grâce à ses célèbres Rédacteurs, a pris une place incontestable dans le monde des journaux.

Elle s'occupe de lettres, sciences et arts, et publie : Coriolan, drama en vers, par Evariste CARRANCE.

Les Abonnements doivent être adressés à M. le Directeur de la Revue, hôtel du Comité Poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

La Photographie de M. Evariste CARRANCE (17 centimètres de hauteur sur 11 de largeur) sera envoyée franco en échange de 1 fr. 25, adressés à M. L. DUPRÉ, 6, rue du Saumon, Agen.

SANS PALAIS NI CROCHETS

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE 1886.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 40	82 42	Est	820	820	Obligations.			Gaz parisien	520	522
3 % amortissable	85 12	85 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1365	1287 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	519 50	Est	390	390 50
3 % (nouveau)	82 40	82 40	Midi	1171 25	1165	— 1865, 4 %	521 50	520	Midi	391	394 50
4 1/2 %	105 50	104 95	Nord	1605	1610	— 1869, 3 %	407	407	Nord	396	396 50
4 1/2 % (nouveau)	110 30	110 40	Orléans	1330	1335	— 1871, 3 %	396 25	396 50	Orléans	391 50	392
Obligations du Trésor	512	513	Ouest	861	865	— 1875, 4 %	512	513 50	Ouest	393 50	393 50
Banque de France	4230	4245	Compagnie parisienne du Gaz	1437 50	1437 50	— 1876, 4 %	513 50	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée	390	390 25
Société Générale	473 50	475	Canal de Suez	2077 50	2075	— 1876, 4 %	513 50	513 50	Paris-Bourbonnais	389	388 75
Comptoir d'escompte	1000	1001 25	C. gén. Transatlantique	508 75	508 75	Bons de liquid. Ville de Paris	535 50	523	Canal de Suez	582	583
Crédit Lyonnais	580	578 75	Russe 5 0/0 1870	98 50	99 25	Obligations communales 1879	471	472			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1407 50	1410				Obligat. foncières 1879 3 %	481	480			
Crédit mobilier	285	291				Obligat. foncières 1883 3 %	381	380 25			

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS											
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir			
Saumur (orl.)	2 19	6 54	10 32	1 16	8 34	Loudun	8 42	1 53	9 11					Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 10	10 44		
Saumur (état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin	7 08	9 53	1 33	7 37				
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	16 29	St-Clément	7 15	9 33	1 40	7 41				
Varr.-Chacé	7 10	8 48	10 52	4 23	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30		Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	3 43	7 50	11 23			
Brézé s.-Cyr.	7 18	9 02	11	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	2 38	5 17	10 09			La Ménitrie	3 31	7 35	9 58	2 40	4 40	8 33	11 23			
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	2 46	5 24	10 17		Angers	3 58	8 23	10 41						
(dép.)	2 38	7 38	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47										
Thouars	2 57	8 06	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57										
Loudun	8 09	3 16	3	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	10 55													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.